



Conseil Municipal

Objet	Conseil Municipal du 11 avril 2024	Secrétaire de séance	T. Chevillet
Participants	L. Puche, C. Boudet, P. Bouisseren, D. Cauby, M. Grima, A. Rolland, J. M. Sotto, J. C. Vidal, T. Chevillet.		
Excusés	J. Bassan, M. Chevillet (Gonzalez), V. Corbière, J. Cosentino, A. Kachaou, L. L'Epine, S. Tortosa.		
Pouvoirs	S. Tortosa donne pouvoir à L. Puche, J. Bassan donne pouvoir à J. C. Vidal.		

Ordre du jour :

1. Approbation du précédent procès-verbal.

2. Délibérations :

- 2.1 Approbation du Compte de Gestion 2023 Commune et Commerces de proximité
- 2.2 Vote du Compte Administratif 2023 Commune et Commerces de proximité
- 2.3 Affectation du résultat 2023 Commune et Commerces de proximités
- 2.4 Vote des taux d'imposition 2024
- 2.5 Vote crédits budgétaires
- 2.6 Vote du Budget Primitif Commune 2024
- 2.7 Vote du Budget Primitif Commerces de proximité 2024.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire, Président de séance, déclare la séance du conseil municipal ouverte à 19h12.

Monsieur le Maire a reçu la procuration sans nom de Madame la conseillère d'opposition V. Corbière. La procuration doit comporter la désignation du mandataire.

Monsieur le conseiller d'opposition L. L'Epine donne son pouvoir à Monsieur le conseiller J. C. Vidal qui ne peut l'accepter puisque il a déjà la procuration de Madame la Conseillère J. Bassan.

Monsieur le Maire regrette l'absence des 2 conseillers d'opposition.

Thierry Chevillet est nommé secrétaire de séance : 15 pour dont 2 pouvoirs.

Monsieur le 1^{er} adjoint demande la parole à Monsieur le Maire qui lui donne.

Monsieur le 1^{er} adjoint revient sur un nième recours déposé auprès de Monsieur le Préfet par Madame la conseillère d'opposition V. Corbière concernant la non mise en ligne des PV du conseil municipal sur le site internet de la commune. Indépendamment du fait qu'il s'agisse d'un nième mensonge, il trouve irrespectueux de mettre en doute le travail du secrétariat de la mairie qui s'applique, entre autres, à mettre systématiquement ces PV sur le site de la commune.

1. Approbation des PV du 21/03/2024.

Madame la conseillère d'opposition V. Corbière a envoyé par mail un correctif sur le point 2.15 concernant l'achat par la commune des terrains mitoyens au groupe scolaire Pierrette Mazel. Elle demande d'ajouter la phrase : « Madame la conseillère d'opposition V. Corbière vote contre car il lui semble inconcevable que la seule contrepartie soit la rétrocession du lotissement à la commune. ». Monsieur le 1^{er} adjoint, secrétaire de séance a donc ajouté cette phrase dans le compte rendu du PV du 21/03/2024.

Vote : 11 pour dont 2 pouvoirs.

2. Délibérations

2.1 Approbation du Compte de Gestion 2023 Commune et Commerces de proximité.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion est établi par le percepteur. Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023. Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; sur la comptabilité des valeurs inactives ; Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023 par le comptable, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal d'approuver les comptes de gestions 2023 de la commune et des commerces de proximité.

Vote : 11 pour dont 2 pouvoirs.

2.2 Vote du Compte Administratif 2023 Commune et Commerces de proximité

Monsieur l'adjoint aux finances présente les comptes administratifs 2023 de la commune et des commerces de proximité.

Compte administratif de la Commune, volet fonctionnement

Recettes				Dépenses			
chapters	libellé	Prévues	réalisées	chapters	Libellé	Prévues	Réalisées
002	Résultat reporté	261 056.84	261 056.84	011	Charges générales	503 286	444 850.28
013	Atténuation charges	4 000	5 762.72	012	Charges personnel	684 200	629 494.03
042	Opérations d'ordre	27 960	17 742.22	014	Attributions compens	44 406	44 297
70	Ventes produits ...	94 433	80 040.75	042	Opérations d'ordre	17 340	17 340
73	Impôts et taxes	30 000	36 409	65	Gestion courante	163 868	155 775.40
731	Impositions directes	894 637	899 844.81	66	Charges financières	58 920	58 918.21
74	Dotations et participations	310 151	417 494.72	67	Charges exceptionnelles	1 000	778.13
				68	Dotations aux provisions		
75	Autres produits	13 408	15 525.62	023	prélèvement	162 625	
76	Produits financiers						
77	Produits exceptionnels		662.31				
	TOTAL	1 635 645.84	1 734 538.99		TOTAL	1 635 645	1 351 453.05

+ de recettes (98 893.15€)

- de dépenses (284 191.95€)

Résultat de clôture de l'exercice : 383 085.94 €

Compte administratif de la Commune, volet investissement

Recettes				Dépenses			
chapitres	libellé	Prévues	Réalisées	chapitres	Libellé	Prévues	Réalisées
001	Résultat reporté	519 909.29	519 909.29	040	Opérations d'ordre	27 960	17 742.22
				041	Opérations patrimoniales	2 485	2485
				10	Immos corporelles		
021	prélèvement	162 625		13	Subventions d'investissement	63 020	62 945.27
024	Produits des cessions d'immobilisations			16	emprunts	63 652	62 994.06
040	Opérations d'ordre	17 340	17 340	20	Immos incorpo.	26 586	6 600
041	Opérations patrimoniales	2 485	2 485	204	Subventions d'équipement versées	7 960	7 960
10	Dotations diverses (FCTVA, TA ...)	168 552	136 692.03	21	Immos. corporelles	187 780	79 311.54
13	Subventions d'invest.	243 060.40	62 410.43	23	Immos en cours	734 528.10	667 736.12
16	emprunts.						
21	Immobilisations corporelles						
23	Immos en cours						
	TOTAL	1 113 971.69	738 836.75		TOTAL	1 113 971.10	1 113 971.10

- de recettes (375 134.94 €)

- de dépenses (206 163.89 €)

Déficit de clôture : 168 970.46 €

Monsieur l'adjoint aux finances précise que le reste des recettes de 2023 est parvenue début 2024.

- Monsieur le conseiller J. C. Vidal demande quelle est l'augmentation des intérêts des prêts. Monsieur l'adjoint aux finances précise qu'en 2022 les intérêts représentaient 28 K€ à comparer aux 59 K€ pour 2023. Il précise que cette augmentation est liée aux 2 prêts sur le groupe scolaire.

Monsieur le Maire en profite pour rappeler que Monsieur TURPIN de la DGFIP a donné la note de 100/100 pour la qualité comptable de la Commune. Il lit un extrait d'un courrier co-signé par Monsieur MOUTOUH Préfet et Monsieur GUILLON Administrateur Général des Finances Publiques dans lequel il est noté « la situation financière de Tourbes doit être pérennisée ».

Compte administratif des commerces de proximité, volet fonctionnement

Recettes				Dépenses			
chapitres	libellé	Prévues	réalisées	chapitres	Libellé	Prévues	Réalisées
002	Résultat reporté	19 502.33	19 502.33	011	Charges générales	6 100	2 832
013	Atténuation charges			012	Charges personnel		
042	Opérations d'ordre			014	Attributions compens		
70	Ventes produits ...		623.33	042	Opérations d'ordre		
73	Impôts et taxes			65	Gestion courante		
74	Dotations particip.			66	Charges financières	2 861	2 859.79
				67	Charges exceptionnelles		
				68	Dotations aux provisions		
75	Autres produits	26 300	26 300.28	023	prélèvement	36 841	
76	Produits financiers						
77	Produits exceptionnels		569				
	TOTAL	45 802.33	46 994.94		TOTAL	45 802	5 691.79

+ de recettes (1 192.61 €)

- de dépenses (- 40 110.21 €)

Résultat de clôture de l'exercice : 41 303.15 €



Conseil Municipal

2.3 Affectation du résultat 2023 Commune et Commerces de proximités

2.3.1 Affectation du résultat 2023 de la Commune

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 519 909.29 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 261 056.84 €

Un solde d'exécution (Déficit- 001) de la section d'investissement de : 688 879.75 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 122 029.10 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser de :

En dépenses pour un montant de : 36 198.57 € et en recettes pour un montant de : 171 297.67 €

Besoin net de la section investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 33 871.36 €

Monsieur le 1^{er} adjoint donne des précisions sur le calcul du besoin net de la section d'investissement.

Le déficit 2023 en investissement est de : 688 879,75 - 519 909,29 = 168 970,46 €

Le besoin net de la section investissement peut être estimé à :

$$168\,970,46 + 36\,198,57 - 171\,297,67 = 33\,871,36 \text{ €}$$

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Le conseil municipal acte le fait que les excédents :

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 33 871.36 €

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 349 214.58 €,

Sont reporté au budget de fonctionnement 2024.

Monsieur le Maire demande quelle est la capacité d'autofinancement de la commune.

Monsieur l'adjoint aux finances précise que la CAF permet de déterminer la capacité de la commune à rembourser ses emprunts. En 2023 la CAF est de 220 K€. Le ratio dette financière / CAF # 8 ans.

Vote : 11 pour dont 2 pouvoirs, contre.

2.3.2 Affectation du résultat 2023 des Commerces de proximités

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 20 232.91€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 19 502.33 €

Un solde d'exécution (Déficit- 001) de la section d'investissement de : 16 909.86 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 21 800.82€

Par ailleurs, la section d'investissement ne laisse apparaître de restes à réaliser.

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Le conseil municipal acte le fait que l'excédents de résultat de fonctionnement est reporté au budget de fonctionnement 2024 :

Vote : 11 pour dont 2 pouvoirs



Conseil Municipal

2.4 Vote des taux d'imposition 2024

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'état de notification des taux d'impositions taxes d'habitation et taxes foncières et demande au conseil de fixer les taux pour 2024.

Vote les taux d'imposition, sans changement, pour 2024

- foncier bâti : 32,71% (dont taux départemental : 21,45% et taux communal 11.26 % inchangé)
- foncier non bâti : 63,18%
- taxe d'habitation : 12.75 %

Monsieur le Maire précise que le taux communal d'imposition est inchangé depuis plusieurs années et que nous sommes une des communes de l'agglo à avoir un taux des plus bas.

Monsieur le 1^{er} adjoint précise que ce n'est pas parce que la part communale ou le % du foncier bâti est inchangé que l'impôt n'augmente pas puisque la base d'imposition augmente chaque année.

Vote : 11 pour dont 2 pouvoirs

2.5 Vote crédits budgétaires

Monsieur le Maire expose qu'à l'issue du vote du budget 2024, il ressort que le niveau de vote des crédits budgétaires de la section d'investissement n'est pas toujours bien renseigné.

Monsieur le Maire propose que le niveau de vote retenu, soit le niveau **CHAPITRE**.

Ce choix permet le contrôle des crédits disponibles au niveau des comptes à deux chiffres des classes 1 et 2, les modifications à l'intérieur du chapitre ne nécessitant pas de décision modificative.

Vote : 11 pour dont 2 pouvoirs

2.6 Vote du Budget Primitif Commune 2024

Le conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget Commune 2024. Le rapport de présentation ci-dessous présente les données financières de ce budget.

Budget Primitif de la Commune, volet fonctionnement

Recettes				Dépenses			
chapitres	libellé	2023	2024	chapitres	Libellé	2023	2024
002	Résultat reporté	261 056.84	349 214.58	011	Charges générales	504 486	478 143.58
013	Atténuations de charges	4 000	10 301	012	Charges personnel	684 200	683 700
042	Opérations d'ordre	27 960	22 960	014	Atténuations de produits	43 206	44 595
70	Ventes de produits	94 433	91 225	023	Virement à la section d'investissement	162 625	383 803
73	Impôts et taxes	30 000	30 000	042	Opérations d'ordres (68) dotations aux amortissements	17 340	15 499
731	Fiscalité locale	894 637	945 581				
74	Dotations et participations	310 151	388 496	65	Autres charges de gestion courante	163 868	174 558
75	Autres produits de gestion courante	13 408	10 500	66	Charges financières	58 920	66 979
				67	673 titres annulés sur exercices antérieurs	1 000	1 000
77	Annulation mandat sur exercice antérieur	0		68	6817 Créances de plus de 2 ans	0	0
78	Reprises sur provisions						
Total		1 635 645.84	1 848 277.58		Total	1 635 645	1 848 277.58

80



Conseil Municipal

Budget Primitif de la Commune, volet Investissement

Table with columns: Recettes (chapitres, libellé, 2023, 2024) and Dépenses (chapitres, libellé, 2023, 2024). Rows include items like 'Solde investissement reporté', 'Virement de la section exploitation', and 'TOTAL'.

Monsieur l'adjoint aux finances précise que le budget primitif ne tient pas compte de la vente de l'ancienne mairie.

- Monsieur le conseiller J. C. pose la question des places de parking qui seront insuffisantes.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de valider le budget primitif de la commune.

Volet Fonctionnement : Vote : 11 pour dont 2 pouvoirs

Volet Investissement : Vote : 11 pour dont 2 pouvoirs

2.7 Vote du Budget Primitif Commerces de proximité 2024.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du budget annexe des commerces 2024. Le rapport de présentation ci-dessous présente les données financières de ce budget.

Budget Primitif des Commerces, volet fonctionnement

Table with columns: Recettes (chapitres, libellé, 2023, 2024) and Dépenses (chapitres, libellé, 2023, 2024). Rows include items like 'Résultat reporté', 'Charges générales', 'Charges personnel', and 'TOTAL'.



Conseil Municipal

Budget Primitif des Commerces, volet investissement

Recettes				Dépenses			
chapitres	libellé	2023	2024	chapitres	libellé	2023	2024
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			001	Déficit investissement reporté		
001	Solde investissement reporté	20 232.91	3 323.05	040	opérations d'ordre		
				10	Taxe aménagement		
021	Virement de la section d'exploitation	36 841	55 289	16	Emprunts	16 342	16 489
040	Opérations d'ordre			20	Immobilisations incorporelles		
10	Immobilisations corporelles			21	Immobilisations corporelles (2132 DGD PROCERAM)	13 300	14 000
13	Subventions d'investissement			23	Immobilisations en cours (2313)	27 431	28 123.05
16	Emprunts et dettes						
total		57 073.91	58 612.05	total		57 073	58 612.05

Monsieur le Maire demande aux conseillers de valider le budget primitif des commerces.

Volet Fonctionnement : **Vote : 11 pour dont 2 pouvoirs**

Volet Investissement : **Vote : 11 pour dont 2 pouvoirs**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie l'assistance pour la qualité des débats et lève la séance à 21h.

Monsieur Lionel PUCHE
Maire de la Commune



Monsieur Thierry CHEVILLET
Secrétaire de séance